VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE SANS LIMITE.

Succession de Mme Louisa Entinger, Veuve d'Ambrose Lutz. No 100,550 Cour Civile de District Division A.

2409 RUE TCHOUPITOULAS,

entre Première et Seconde.

Emplacement de Commerce et Résidence à Deux Etages.

—AUSSI—

Actions, Bijouterie, Diamants et toutes les Proprietes Mobilieres suivant inventaire enregistre.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 311 rue Carondelet—MARDI 24 septembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu et suivant le jugement rendu et lu en Cour ouverte le 15 août 1902—jugement signé le 21 août 1912 par l'Hon. Fred. D. King, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, actuellement absent en congé, juge de la Cour précité, Division A, dans l'affaire sus-mentionnée et numérotée et qui m'a été adressé, les propriétés mobilières et immobilières, à savoir—

Premier—Trois certains lots de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Première, Deuxième et Rousseau, désignés comme lots 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 32 pieds et 3/17 pouces de large à la rue Tchoupitoulas 31 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne arrière sur les profondeurs suivantes: Lot No 3 149 pieds 1/2 pouce sur la ligne du lot No 2 et 142 pieds 2 2/3 pouces sur la ligne la divisant des lots Nos 3 et 4, 135 pieds 5 pouces sur la ligne du lot 4 et 128 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de ses opposée du lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tous les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux le 2409 rue Tchoupitoulas à 10 heures du matin.

Troisième—Actions Soixante-huit (68) parts de capital de la Orleans Manufacturing Co valeur au pair $50 par action, devant être vendues en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles actions diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente devant F. J. Dreyfous notaire, et aura droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus sous le bail fait par le défunt étant les bâtisses et écuries du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prolongation à l'expiration au taux de $35 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège est réservé. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

RAMSEY & DANZIGER
Encanteurs.

E. R. Forman, avocat pour la demanderesse.

A. D. Danziger, avocat pour la défenderesse.

22 août—22 25—sept 1 8 15 22 24

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Cottage Simple 3715 rue Ulloa et les lots à construction adjoignant la propriété ci-dessus décrite.

JEUDI, LE 24 OCTOBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JACOB BEISWINGER.

No 89 384—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 10 septembre 1912, et signé le 16 septembre 1912 par l'Hon. Robin Porter Parker, juge de la dite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

1. Un lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ile 1 borné par les rues Commune, Ulloa, Telemachus, Cortez et D Hémécourt. Ledit lot commence à cinquante huit pieds du coin de la rue Telemachus et mesure vingt-huit pieds de façade sur les rues Commune et Ulloa sur une profondeur de cent et quatre pieds entre lignes égales et parallèles.

2. Un lot de terrain dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite commençant à quatre vingt cinq pieds de la rue Telemachus et mesure vingt-sept pieds de façade sur la rue Commune Ulloa, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit pieds.

Conditions—La moitié au plus comptant, le tout comptant le solde en balance de l'achat, payables en un et deux ans respectivement avec sept pour cent par an l'intérêt depuis la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, 10 pour cent dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente, acte de vente devant H. L. Loomis Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur

Zengel Thomas Sutton & Loomis, avocats.

22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1724 rue Soniat, près de l'avenue St Charles une résidence simple à deux étages, belle, neuve et restaurée, contenant salle à manger, office, cuisine, 4 chambres à coucher, cabinets pour linge et vêtements, jolies salles de bains toutes les améliorations modernes, galeries devant et derrière, hangars, Etc.

Succession de Chas J. Silverstein.

No 100,499—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet JEUDI, le 3 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 30 août 1912 par l'Hon. Geo. E. Theard, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Soniat, Dryades, Delhomme et Red Rampart, ladite portion de terre est composée de tout le lot A et une moitié du lot B désignés sur un plan dressé par H. C. Broer, député-voyer de ville, daté le 17 mai 1906, et attaché à un acte de vente d'Henry Fried au Third District Building and Loan Association, enregistré dans le livre des transferts 208, folio 770, selon lequel plan ledits lots se touchent et mesurent comme suit: Lot A commence 61 pieds 4 pouces et 4 lignes de la rue S. Rampart et mesure 30 pieds de face sur la rue Soniat par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 90 pieds et la moitié du lot B, touche au lot A et mesure 15 pieds de face sur la rue Soniat par une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, le tout pour être vendu en bloc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente, devant Lyle Mazon, notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

Nel. Weiss, avocat.

1er sept—1 8 15 22 29—oct 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Leopold Weil B'dg and Impr Co vs Mme Geo Renger et

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 54 071—En vertu d'un writ de fieri facias et writ d'expulsion qui m'a été adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 2 octobre 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'effets mobiliers. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la 1ère Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Benjamin R. Forman, avocat pour la demanderesse.

21 sept—21 27—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Betsy Pickell, épouse de Wm H. Alex, et pour aider et assister sa dite épouse,

vs. Will Oubre.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rodgers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 26 septembre 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: 1 armoire à glace, 1 toilette à glace, 1 lavabo à glace, 1 table de milieu, 4 chaises en rotin, 1 berceuse en rotin, 1 horloge, 1 coffre-fort, 1 table en bois, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —Chas Schneidau, avocat pour la demanderesse.

15 sept—15 20 26

VENTES A L'ENCAN

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.
SUCCESSION DE PETER LAMANA

No 93 069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

PROPRIETES DE VALEUR

Dans le 2me et 5me Districts

1. No 624 rue St Philippe, entre Royale et Chartres, Batisse en Briques à Deux Etages. Aussi Une Grande Ecurie Adjacente.
2. Nos 609-11 rue St-Philippe, Maison Double en Bois a un Etage.
3. Nos 1026-28-30-32 rue Nunez, entre Newton et Diana, carre Verret, Une Maison d'Habitation.
4. No 413 rue Homer, entre les rues Monroe et Franklin, Un Cottage Simple.

Aux enchères JEUDI le 26 septembre 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 août 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété ci-vante à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville dans le carré borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale et Dumaine désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan fait par Depuy, daté du 4 février 1834 et annexé à un acte passé devant Louis Farraud, ancien notaire le 4 août 1834, lesquels dits lots mesurent, en mesure anglaise, comme suit à savoir: Lot No 2 a 21 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 3 est adjoint au dit lot No 2 et mesure 22 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et est borné d'un côté par une propriété appartenant maintenant ou autrefois à la Veve Labarre et de l'autre côté par une propriété appartenant maintenant ou dernièrement à M. Hattel. La propriété ci-dessus connue par le No municipal 624 rue St Philippe.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le second district de cette ville, carré No 49, borné par les rues St Philippe, Caroline, Royale et Chartres, le dit lot est désigné sur le registre d'assessement sous le No 36 ayant en mesure anglaise 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue St Philippe sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations portent les numéros municipaux 609 et 611 rue St Philippe.

3. Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 15 du carré No 46 maintenant 151 borné par les rues Diana (autrefois Decatur), Nunez (autrefois Franklin, Newton et Verret, d'après le plan de A. d'Hémecourt voyer le 10 septembre 1846 déposé au bureau de H. P. Claire, ancien notaire, comme plan No 195 du livre des plans No 3. Ledit lot No 15 mesure en mesure française 30 pieds de face sur la rue Diana par 120 pieds de profondeur et connu par les Nos municipaux 1026-28-30-32 rue Nunez.

4. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 dans le carré No 43, maintenant carré No 155 borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Newton, selon le plan dressé par A. d'Hémecourt, le 11 septembre 1846, déposé au bureau de H. P. Claire, ancien notaire, comme plan No 195 du livre des plans No 3. Ledit lot mesure en mesure française 30 pieds de face sur la rue Homer par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le No municipal 413 rue Homer.

Conditions—Un quart ou plus comptant le solde, s'il y en a, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans avec intérêt à 7 0/0 payable annuellement. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Phil J. Patorno, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur
Bureau No 821 rue Gravier

29 août—29—sept 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Sarah Strolitz, veuve de Léon Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,778—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Achile Lehman, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Daniel Wendling, avocat.

19 sept—19 23 28

Succession de Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 101,731—Division A—Attendu que Mme Preston M. Hill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Preston M. Hill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. Moat Gomery, avocat.

18—sept 18 23 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet JEUDI 10 octobre 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans la Succession de Charles Baker No 101,381, la propriété suivant décrite, à savoir:

Le dit immeuble divisé dans un certain lot de terrain du Septième District de cette ville dans le carré No 65 borné par les rues Magnolia, Hickory, Adams et Avenue Louisa (autrefois Annex), désigné par le No 6 et mesurant trente pieds aux pouces et huit lignes de large à la rue Magnolia, sur cent cinq pieds sept pouces de profondeur à neuf pieds dans les dimensions qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du montant de l'adjudication. Dix pour cent (comptant) requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

22 sept—22—oct 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 8723 RUE POPLAR,

DANS UN JOLI VOISINAGE

SUCCESSION DE MME TERESA DONNELLY.

No 101,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple No 8723 rue Poplar, retirée de la rue, contenant six chambres, bains et eaux de la ville, hangar, entrée du côté et etc., sur un certain lot de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré désigné par le No 70 A, vieux plan de Carrollton actuellement No 175, actuellement plan de ville, borné par les rues Aigle (autrefois Marx), Poplar (autrefois Cinquième), Monroe et Jeannette désigné par le numéro 6, et mesurant trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur suivant un plan annexé à un acte de vente fait par John Hoey à Arthur Wire passé devant L. Herman, ancien notaire, acquis par Mme James Donnelly de Mme Anna E. Davis suivant acte de vente passé devant Jefferson C. Wenck, notaire le 22 octobre 1906, enregistré dans le livre des Transferts No 213 folio 259.

Le voisinage est très bien amélioré et bien desservi par les cars électriques.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912.

En sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent au comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, Hahnel & Moise, avocats.

22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Grand et Attrayant Cottage 1234 avenue Henry Clay

Aux enchères MARDI, le 8 octobre à midi

Succession de Isaac Pulum épouse d'Arthur C. Notcross.

No 101,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, signé le 6 septembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI 8 octobre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par l'avenue Henry Clay et les rues Perrier, Prytanée et Camphou, lesdits lots étant désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par E. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 2 avril 1893 et attaché à un acte passé devant Fred Zengel le 18 mai 1893, et d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Lot No 1 forme le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Prytanée et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Prytanée de 132 pieds 8 pouces et 2 lignes en quart et une profondeur sur l'autre ligne de côté séparant du lot No 2 de 133 pieds 1 1/2 ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes. Lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur l'avenue Henry Clay par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 1 de 133 pieds et 1 1/2 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 3 sur ledit plan de 133 pieds 4 pouces et 3/4 d'une ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite et le touchant, lequel lot est désigné par le No. 3, et lequel dit lot No 3 mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 28 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes de largeur sur l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Prytanée de 133 pieds, 4 pouces et 3/4 de lignes, et une profondeur de sur la ligne de côté vers la rue Perrier de 133 pieds 8 pouces.

3° Une certaine bande ou parcelle de terrain située dans le même carré que les propriétés premièrement et secondement décrites ci-dessus, adjoignant la propriété ci-dessus décrite, lot No 3 étant une parcelle du lot No 4 adjoignant le lot No 3 et mesurant 10 pieds de face sur l'avenue Henry Clay par 132 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la séparant du lot No 3 et 133 pieds 9 pouces sur l'autre ligne de côté la séparant de l'autre partie du lot No 4.

La propriété décrite ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent forme un terrain.

Conditions — A savoir: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés avec sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec pacte de "non alienando" et confession de jugement, procès exécutoire et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente ou crédit de cette ville, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et assurance devant être transférée au porteur des billets.

Les taxes pour l'année 1912 devront être payées au prorata. L'acte de vente devra être passé devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 0/0 fait au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. N. Westerfield, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Margaret Dolan et Marie Dolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,397—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Norton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—E. M. Robbert, avocat.

17 sept—17 21 26

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix

DU

SECOND DISTRICT.

919 RUE NORD RENDON

COTTAGE SIMPLE.

3211 RUE DUMAINE

COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme F. G. Wanner

No 100,761—Division D—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur—Bureau 821 rue Gravier—Aux enchères, JEUDI le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, daté et signé le 15 août 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le second district de cette ville dans le carré No 443 borné par les rues Dumaine, Nord Rendon, St. Philippe et l'avenue Hagan, désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, voyer de ville, daté le 19 juin 1912. Le dit lot A selon le dit plan commence à une distance de 60 pieds de la rue Dumaine et Nord Rendon et mesure 42 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 178 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté séparant le dit lot du lot B et une profondeur de 128 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté opposé vers l'avenue Hagan. Le tout se conformant au plan portant le numéro municipal 919 rue Nord Rendon.

Second—Un certain lot de terre situé dans le même carré que ci-dessus avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut et d'après lequel ledit lot D est à une distance de 128 pieds 3 pouces et 1 ligne des rues Nord Rendon et Dumaine, et mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Rendon, 25 pieds 3 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et étant une partie de la même propriété acquise par le défunt par achat d'Emile Muller devant J. H. Forcelle, notaire en cette ville, le 12 septembre 1895, enregistré dans le livre des transferts 156 page 681, et portant le No municipal 3211 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 7 pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur.
821 rue Gravier.

Philip J. Patorno, avocat.

29 août—29—sept 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas Enright.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,788—Division D—Attendu que William Enright a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Thomas Enright, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Leger & Gleason, avocats.

22 sept—22 26—oct 1

Succession de Lewis Goldstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,735—Division C—Attendu que Jerome Hirsch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lewis Goldstein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Foerer Milling & Hahn, avocats.

17 sept—17 21 26

Succession d'Alexander McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,064, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Barbara Louise McDermott, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocat. 17 sept—17 21 26

Succession de Joseph Maniscalco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,758—Division B—Attendu que Mme Joseph Maniscalco a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Maniscalco, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Pit. J. Patorno, avocat.

20 sept—20 24 29

Succession d'Andrew Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 101,769—Division A—Attendu que Andrew Stein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew Stein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Leger & Gleason, avocats.

19 sept—19 23 28

Succession de Charles H. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 99,684 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Charles H. Hamlin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—W. W. Young, avocat.

18—sept—18 22 27

Succession de John Weninger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,436—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — C. C. Friedrichs, avocat.

21 sept—21 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Sarah Strolitz, veuve de Léon Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,778—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Achile Lehman, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Daniel Wendling, avocat.

19 sept—19 23 28

Succession de Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 101,731—Division A—Attendu que Mme Preston M. Hill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Preston M. Hill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. Moat Gomery, avocat.

18—sept 18 23 27

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

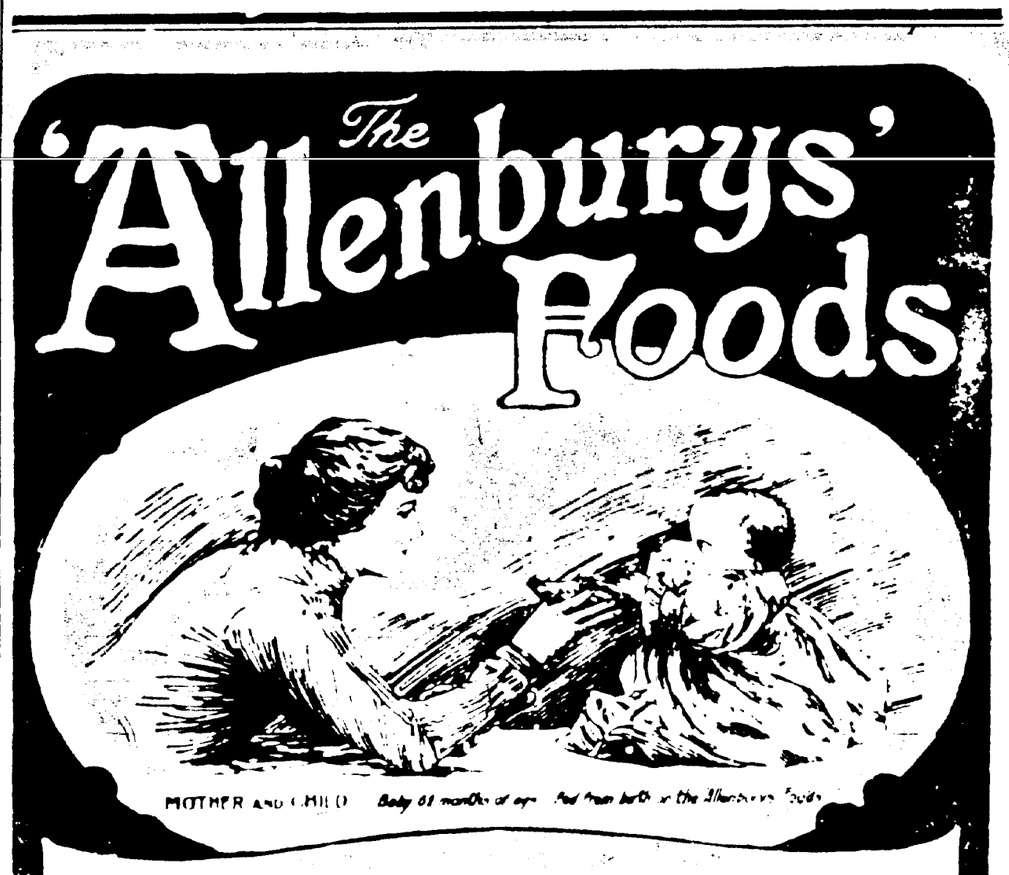

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1.	NOURRITURE No 2.	NOURRITURE No 3.
De la naissance à 3 mois	*De 3 à 6 mois*	*De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.